

OBJECTIFS

Si la finalité est d'améliorer l'autonomie alimentaire par une plus grande présence sur parcours, les objectifs et défis diffèrent selon le stade : femelles de renouvellement, lot de tardives, période de mise-bas...

- Assurer une distribution d'eau et d'aliment sans concurrence du cheptel.
- Apporter des soins et trier des animaux, sans risque d'accident.
- Suivre les vêlages et sécuriser la productivité du troupeau.

PAC & équipements pastoraux

Depuis la réforme de la PAC de 2015, vos clôtures et points d'eau sont des indices de pâturage relevés par les contrôleurs ASP. Des équipements récents et opérationnels sécurisent votre déclaration PAC et l'activation de vos DPB, ICHN... L'absence de souillures des points d'eau et rivières est un des points de contrôle conditionnalité.

N'oubliez pas !

- Le bien-être des animaux est une louable préoccupation mais pensez à travailler en sécurité.
- Ne voyez pas trop petit, anticipez les circulations de matériel, les agrandissements...



Rendez-vous dans la rubrique **Plan viande** du site de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales pour plus d'informations.



Innovons !

Les plaquettes de bois déchiqueté utilisées en bois énergie s'adaptent à la stabilisation de zones temporaires (pourtour d'un râtelier mobile, passage vers les parcs, ...). Avec cette solution, le sol est plus porteur, vous pouvez mieux charger les fumiers et ils seront plus riches en humus et mieux adaptés pour un apport avant une plantation de culture pérenne.



POUR CONCRÉTISER ET FINANCER VOTRE PROJET

- Service élevage Chambre d'agriculture, 04.68.35.74.25
- Service Eau-Environnement Chambre d'agriculture, 04.68.35.74.07
- Chrystel COSTA, technicienne Travaux pastoraux (ASA & GP), 06.85.38.48.45

Partenaires territoriaux :



AMÉLIORER L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE DE MON CHEPTEL

ÉQUIPER MON SITE D'HIVERNAGE BOVIN

Accroître la durée de pâturage en particulier en hiver implique de concilier soins aux animaux, manipulation du troupeau, affouragement complémentaire.

Tour d'horizon des équipements et des dispositifs

Financiers :



Partenaires Plan Viande :



JUILL-2019



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

www.po.chambre-agriculture.fr

UN POINT D'ABREUUREMENT

La présence d'un point d'abreuvement est une condition sine qua non pour mobiliser des ressources pastorales. Les sources et rivières sont les solutions les plus simples et économes. Pour éviter la concurrence au sein du troupeau, l'eau doit être **accessible facilement pour tous les animaux**. Les débits limités et les accès difficiles nécessitent parfois d'aménager les points d'abreuvement voire de stocker l'eau.

Préalables réglementaires pour l'abreuvement

Un prélèvement sur rivière est soumis à une autorisation. La procédure peut être simplifiée dans certains cas mais les conditions restent très spécifiques. Pour toute information, contacter le service Eau de la Chambre d'agriculture.

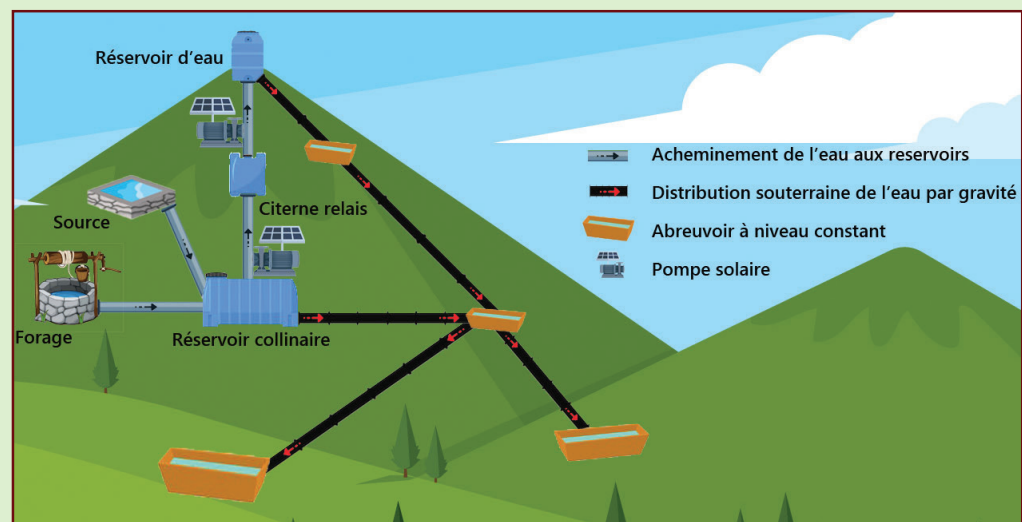
Prendre soin du troupeau, prendre soin du point d'eau

La canalisation des trop-pleins, en aval des abreuvoirs, permet d'éviter la création de zones boueuses et assure une prévention sanitaire.

Un aménagement d'abreuvoir est bénéfique si la ressource est une rivière et que l'abreuvement se concentre en un seul point. Il permet d'éviter les concurrences entre animaux, les dégradations des berges et les souillures de l'eau.

Des systèmes solaires

Le recours au solaire photovoltaïque est une solution courante pour l'électrification des clôtures en l'absence de raccordement réseau. C'est aussi une solution pour le pompage de l'eau nécessaire à l'abreuvement des animaux. Il faut compter 4 000€ HT pour une pompe solaire et son programmateur pouvant remonter 70 mètres de dénivelé.



UN POINT D'ALIMENTATION

Préalables réglementaires pour les sites d'élevage

Même en l'absence de toute construction (charpente/toiture), les sites d'élevage sont soumis à des réglementations (RSD/ICPE), pensez à vous mettre en conformité. Pour les abris légers même auto-construits, un permis de construire est nécessaire à partir de 20m² et pour une hauteur supérieure à 4 m pour les tunnels. En dessous de ces 2 seuils, il faut déposer une déclaration préalable de travaux (DP).

Le basique (50€/vache)

Le râtelier à balle ronde reste le premier équipement de distribution de fourrage. Sa flexibilité et son coût sont des atouts. Pour assurer l'alimentation des « dominés », prévoyez un nombre de râteliers suffisant. Ils doivent être déplacés d'un hiver à l'autre pour éviter des concentrations d'effluents et être positionnés à plus de 35m des rivières.



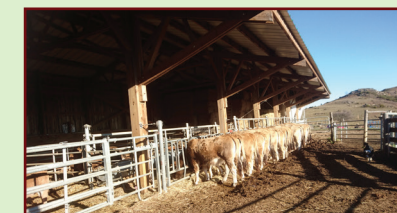
L'économe (150€/vache)

Si la construction d'un couloir couvert n'est pas possible, l'aménagement d'une aire d'alimentation fixe facilite le travail. Souvent il est limité à des cornadis, des barrières et du béton. Attention à la gestion des effluents sur les zones périphériques. Il faut éviter les stationnements prolongés sur des périmètres trop réduits durant l'attente de la distribution des aliments.



Le classique (1000€/vache)

En période hivernale ou de mise-bas, des équipements supplémentaires sont nécessaires : couloir d'affouragement, box... L'équipement classique est un bâtiment de stockage léger avec un couloir d'alimentation couvert d'un côté. Il optimise l'hivernage en système pastoral.



L'innovant (1600€/vache)

Des équipements récents utilisent un tunnel bâché de 150m² (15x10) et un couloir de distribution couvert. Chaque unité permet de loger 12 vaches.



UN PARC DE CONTENITION

Sur les unités pastorales, l'éloignement du siège d'exploitation complique les interventions sur les animaux. Pour intervenir sur un animal ou l'isoler du reste du troupeau en sécurité, une installation adaptée est nécessaire.

Pour aller plus loin : consultez sur notre site Internet la rubrique **PLAN VIANDE**